



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter


Je, soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, en ma qualité officielle, certifie;

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 326-2025 est de 1015;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 112;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 16.

Je déclare

- que le règlement 326-2025 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

DONNÉ À Chute-Saint-Philippe ce 25 mars 2025.



Éric Paiement
Directeur général et greffier-trésorier

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)